

Évolution de la tarification

Q. Les frais de gestion de parts de certaines catégories des Portefeuilles Desjardins SociéTerre^{MD}, Diapason et Chorus II seront diminués. De combien les frais de gestion actuels seront-ils réduits pour ces portefeuilles ?

R. Plusieurs parts de catégories des Portefeuilles Desjardins SociéTerre^{MD}, Diapason et Chorus II verront leurs frais de gestion diminuer jusqu'à 0,20 % selon le portefeuille vers le 12 septembre 2025. Voici un tableau illustrant la tarification actuelle et future de ces portefeuilles :

	Frais de gestion actuels* (%)	Frais de gestion* (au 12 septembre 2025) (%)	Réduction (%)
Fonds Desjardins (parts de catégories A, T, C et R)			
Diapason Revenu prudent (parts de catégories A, T4, I*, C et R4)	1,47	1,38	-0,09
Diapason Revenu conservateur (parts de catégories A, T4, I*, C et R4)	1,48	1,38	-0,10
Diapason Croissance diversifié (parts de catégories A, T5, T7, I*, C, R5 et R7) (renommé Desjardins Stratégie active Équilibré à compter du 16 septembre 2025)	1,69	1,49	-0,20
Diapason Croissance équilibré (parts de catégories A, T5, T7, I*, C, R5 et R7) (renommé Desjardins Stratégie active Croissance à compter du 16 septembre 2025)	1,79	1,60	-0,19
Diapason Croissance maximum (parts de catégories A, T6, T8, I*, C, R6 et R8) (renommé Desjardins Stratégie active Audacieux à compter du 16 septembre 2025)	1,88	1,71	-0,17
Diapason Croissance 100 % actions (parts de catégories A, I* et C) (renommé Desjardins Stratégie active Actions mondiales à compter du 16 septembre 2025)	1,98	1,79	-0,19
Desjardins SociéTerre Conservateur (parts de catégories A, T4, I*, C et R4)	1,48	1,35	-0,13
Desjardins SociéTerre Modéré (parts de catégories A, T4, I*, C, et R4)	1,58	1,42	-0,16
Desjardins SociéTerre Équilibré (parts de catégories A, T5, I*, C et R5)	1,68	1,48	-0,20
Desjardins SociéTerre Croissance (parts de catégories A, T5, I*, C et R5)	1,78	1,59	-0,19
Desjardins SociéTerre Croissance maximale (parts de catégories A, T6, I*, C et R6) (renommé Desjardins SociéTerre Audacieux à compter du 16 septembre 2025)	1,88	1,71	-0,17
Desjardins SociéTerre 100 % actions (parts de catégories A, I* et C) (renommé Desjardins SociéTerre Actions mondiales à compter du 16 septembre 2025)	1,98	1,79	-0,19
Fonds Desjardins (parts de catégories F et S)			
Diapason Croissance maximum (parts de catégories F, S6 et S8) (renommé Desjardins Stratégie active Audacieux à compter du 16 septembre 2025)	0,82	0,77	-0,05
Desjardins SociéTerre Conservateur (parts de catégories F et S4)	0,55	0,54	-0,01
Desjardins SociéTerre Croissance maximale (parts de catégories F et S6) (renommé Desjardins SociéTerre Audacieux à compter du 16 septembre 2025)	0,82	0,77	-0,05
Chorus II Conservateur à faible volatilité (parts de catégories F, S4 et S6) (renommé Desjardins Stratégie active Conservateur à compter du 16 septembre 2025)	0,56	0,55	-0,01

	Frais de gestion actuels* (%)	Frais de gestion* (au 12 septembre 2025) (%)	Réduction (%)
Fonds Desjardins (parts de catégorie Z)			
Desjardins SociéTerre Conservateur (parts de catégorie Z4)	0,93	0,80	-0,13
Desjardins SociéTerre Équilibré (parts de catégorie Z5)	1,03	0,83	-0,20
Fonds Desjardins (parts de catégorie D)			
Diapason Revenu prudent (parts de catégorie D)	0,67	0,58	-0,09
Diapason Revenu conservateur (parts de catégorie D)	0,68	0,58	-0,10
Diapason Croissance diversifié (parts de catégorie D) (renommé <i>Desjardins Stratégie active Équilibré</i> à compter du 16 septembre 2025)	0,79	0,59	-0,20
Diapason Croissance équilibré (parts de catégorie D) (renommé <i>Desjardins Stratégie active Croissance</i> à compter du 16 septembre 2025)	0,89	0,70	-0,19
Diapason Croissance maximum (parts de catégorie D) (renommé <i>Desjardins Stratégie active Audacieux</i> à compter du 16 septembre 2025)	0,88	0,71	-0,17
Diapason Croissance 100% actions (parts de catégorie D) (renommé <i>Desjardins Stratégie active Actions mondiales</i> à compter du 16 septembre 2025)	0,98	0,79	-0,19
Desjardins SociéTerre Conservateur (parts de catégorie D)	0,68	0,55	-0,13
Desjardins SociéTerre Équilibré (parts de catégorie D)	0,78	0,58	-0,20
Desjardins SociéTerre Croissance (parts de catégorie D)	0,88	0,69	-0,19
Desjardins SociéTerre Croissance maximale (parts de catégorie D) (renommé <i>Desjardins SociéTerre Audacieux</i> à compter du 16 septembre 2025)	0,88	0,71	-0,17
Fonds Desjardins (parts de catégories O et P)			
Diapason Croissance maximum (parts de catégories O, P6 et P8) (renommé <i>Desjardins Stratégie active Audacieux</i> à compter du 16 septembre 2025)	0,67	0,62	-0,05
Chorus II Conservateur à faible volatilité (parts de catégories O, P4 et P6) (renommé <i>Desjardins Stratégie active Conservateur</i> à compter du 16 septembre 2025)	0,41	0,40	-0,01
Desjardins SociéTerre Conservateur (parts de catégories O et P4)	0,40	0,39	-0,01
Desjardins SociéTerre Croissance maximale (parts de catégories O et P6) (renommé <i>Desjardins SociéTerre Audacieux</i> à compter du 16 septembre 2025)	0,67	0,62	-0,05

* N'inclut pas les taxes applicables.

Q. Est-ce que les changements concernant les frais de gestion seront appliqués automatiquement vers le 12 septembre 2025?

R. Oui. Vous n'avez aucune mesure à prendre. Si vous détenez des parts de catégories concernées par la baisse de frais de gestion, ces frais seront réduits automatiquement vers le 12 septembre 2025.

Q. Comment fonctionne le nouveau programme de conversion automatique?

R. Ce nouveau programme permettra la conversion automatique des parts de catégories A et T en parts de catégories K et L respectivement, et ce, à partir du 17 novembre 2025. Vous devez toutefois satisfaire les critères d'admissibilité des parts de catégories K et L, dont les frais de gestion et d'administration fixes combinés sont plus bas. Pour être admissible, vous devez détenir 250 000 \$ et plus en parts de catégories A ou T de Fonds Desjardins admissibles distribués par l'intermédiaire de Desjardins Cabinet de services financiers. Vos parts de catégories A et T seront automatiquement converties en parts de catégories K et L respectivement sans qu'aucun avis vous soit acheminé. Aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

* Pour être admissible, vous devez détenir 250 000 \$ et plus en parts de catégories A ou T de Fonds Desjardins admissibles distribués par l'intermédiaire de Desjardins Cabinet de services financiers, la société de votre représentant.

Q. Quel avantage la conversion automatique en parts de catégories K et L représente-t-elle pour moi ?

R. En convertissant automatiquement dans les parts de catégories K et L, vous bénéficierez d'une réduction de vos frais de gestion de 0,10 %. Vous devez toutefois satisfaire les critères d'admissibilité pour ces parts pour y avoir accès.

Q. Quels sont les critères d'admissibilité pour avoir accès aux parts de catégories K et L ?

R. Vous devez détenir un montant minimum total de 250 000 \$ en Fonds Desjardins en parts de catégories A ou T en Fonds Desjardins admissibles et que ces derniers soient également disponibles en parts de catégories K et L. Vous pouvez consulter la liste des Fonds et des Portefeuilles Desjardins admissibles à l'annexe 1.

Q. Que se passera-t-il si la valeur de mes parts dans les Fonds Desjardins admissibles descend sous le seuil de 250 000 \$?

R. Si l'investisseur ne respecte plus les exigences d'admissibilité, les parts K et L seront automatiquement converties en parts de catégories détenues à l'origine du même Fonds. Ces catégories comportent généralement des frais de gestion et des frais d'administration fixes combinés plus élevés.

Q. Est-ce que ces transferts entre parts généreront des frais ou auront des incidences fiscales ?

R. Non, il n'y aura aucun frais et ces transferts entre parts n'auront aucune incidence fiscale pour les personnes qui les détiennent.

Annexe 1 : Liste des Fonds et des Portefeuilles Desjardins admissibles

Frais totaux facturés par le gestionnaire avant taxes incluant les frais de gestion et les frais d'administrations fixes.		
Fonds Desjardins	Parts de catégories A et T (au 12 septembre 2025) (%)	Parts de catégories K et L (au 17 novembre 2025) (%)
Revenu court terme	0,90	0,80
SociéTerre Revenu court terme	0,90	0,80
Obligations canadiennes	1,01	0,91
SociéTerre Obligations canadiennes	1,01	0,91
Obligations opportunités	1,01	0,91
Obligations mondiales à rendement global	1,24	1,14
SociéTerre Obligations environnementales	1,24	1,14
Obligations mondiales de sociétés	1,25	1,15
SociéTerre Obligations mondiales	1,34	1,24
Revenu à taux variable	1,34	1,24
Obligations mondiales tactique	1,34	1,24
Actions privilégiées canadiennes	1,34	1,24
Obligations mondiales à rendement élevé	1,52	1,42
Obligations des marchés émergents	1,60	1,50

Annexe 1 : Liste des Fonds et des Portefeuilles Desjardins admissibles (suite)

Frais totaux facturés par le gestionnaire avant taxes incluant les frais de gestion et les frais d'administrations fixes.		
Fonds Desjardins	Parts de catégories A et T (au 12 septembre 2025) (%)	Parts de catégories K et L (au 17 novembre 2025) (%)
Équilibré mondial croissance	2,00	1,90
Équilibré Québec	1,69	1,59
Équilibré mondial de revenu stratégique	2,00	1,90
Équilibré de dividendes	1,80	1,70
Croissance de dividendes	1,82	1,72
Actions canadiennes de revenu	1,65	1,55
Actions canadiennes	1,65	1,55
Actions canadiennes ciblées (auparavant Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur)	1,65	1,55
SociéTerre Actions canadiennes	1,65	1,55
Actions canadiennes petite capitalisation	2,05	1,95
Actions américaines valeur	1,81	1,71
Actions américaines croissance	1,81	1,71
Actions américaines croissance – Devises neutres	1,81	1,71
SociéTerre Actions américaines	1,81	1,71
Actions outre-mer	1,98	1,88
Actions internationales valeur	1,97	1,87
Actions outre-mer croissance	1,97	1,87
SociéTerre Actions internationales	1,97	1,87
Mondial de dividendes	1,94	1,84
SociéTerre Mondial de dividendes	1,95	1,85
Actions mondiales	1,95	1,85
Opportunités Mondiales	1,82	1,72
SociéTerre Diversité	1,95	1,85

Annexe 1 : Liste des Fonds et des Portefeuilles Desjardins admissibles (suite)

Frais totaux facturés par le gestionnaire avant taxes incluant les frais de gestion et les frais d'administrations fixes.		
Fonds Desjardins	Parts de catégories A et T (au 12 septembre 2025) (%)	Parts de catégories K et L (au 17 novembre 2025) (%)
SociéTerre Opportunités mondiales	1,95	1,85
SociéTerre Actions positives	1,95	1,85
Actions mondiales petite capitalisation	2,11	2,01
SociéTerre Technologies propres	2,28	2,18
Marchés émergents	2,02	1,92
SociéTerre Actions des marchés émergents	2,02	1,92
Infrastructures mondiales	2,10	2,00

Frais totaux facturés par le gestionnaire avant taxes, incluant les frais de gestion et les frais d'administrations fixes.		
Portefeuilles Desjardins	Parts de catégories A et T (au 12 septembre 2025)	Parts de catégories K et L (au 17 novembre 2025)
Diapason Revenu prudent	1,54	1,44
Diapason Revenu conservateur	1,54	1,44
Chorus II Conservateur à faible volatilité (renommé Desjardins Stratégie active Conservateur à compter du 16 septembre 2025)	1,51	1,41
Chorus II Modéré à faible volatilité (renommé Desjardins Stratégie active Modéré à compter du 16 septembre 2025)	1,58	1,48
Diapason Croissance diversifié (renommé Desjardins Stratégie active Équilibré à compter du 16 septembre 2025)	1,64	1,54
Diapason Croissance équilibré (renommé Desjardins Stratégie active Croissance à compter du 16 septembre 2025)	1,75	1,65
Diapason Croissance maximum (renommé Desjardins Stratégie active Audacieux à compter du 16 septembre 2025)	1,87	1,77
Diapason Croissance 100 % actions (renommé Desjardins Stratégie active Actions mondiales à compter du 16 septembre 2025)	1,95	1,85
Desjardins SociéTerre Conservateur	1,51	1,41
Desjardins SociéTerre Modéré	1,58	1,48
Desjardins SociéTerre Équilibré	1,64	1,54
Desjardins SociéTerre Croissance	1,75	1,65
Desjardins SociéTerre Croissance maximale (renommé Desjardins SociéTerre Audacieux à compter du 16 septembre 2025)	1,87	1,77
Desjardins SociéTerre 100 % Actions (renommé Desjardins SociéTerre Actions mondiales à compter du 16 septembre 2025)	1,95	1,85

Des réponses à vos questions

Q. Pourquoi ces portefeuilles fusionnent-ils?

R. Desjardins cherche toujours à améliorer ses produits de placement, c'est pourquoi nous simplifions notre offre en fusionnant certains Portefeuilles Diapason et Chorus II le ou vers le 12 septembre 2025, si les conditions applicables¹ sont réunies.

Q. Quels sont les avantages de cette fusion pour moi?

R. À partir du 16 septembre 2025, vous détiendrez un portefeuille Desjardins Stratégie active, une nouvelle gamme de solutions simplifiées offrant des frais de gestion qui seront identiques ou inférieurs à ceux des parts du portefeuille que vous détenez actuellement, allant jusqu'à 0,20 % de moins pour certaines catégories de parts. Vous bénéficiez toujours de l'expertise de gestionnaires de portefeuille et d'une gestion efficace de vos investissements.

Q. Avec quelle solution de placement mon portefeuille fusionnera-t-il?

R. Vous trouvez ci-dessous le détail de l'ensemble des fusions qui seront réalisées le ou vers le 12 septembre 2025, si les conditions applicables sont réunies.

Avant la fusion			Après la fusion (à compter du 16 septembre 2025)
Portefeuille Diapason Revenu modéré	Fusion avec	Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité	→ Portefeuille Desjardins Stratégie active Modéré
Portefeuille Diapason Croissance modéré	Fusion avec	Portefeuille Diapason Croissance diversifié	→ Portefeuille Desjardins Stratégie active Équilibré
Portefeuille Diapason Revenu diversifié	Fusion avec	Portefeuille Diapason Croissance diversifié	→ Portefeuille Desjardins Stratégie active Équilibré
Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité	Fusion avec	Portefeuille Diapason Croissance équilibré	→ Portefeuille Desjardins Stratégie active Croissance
Portefeuille Chorus II Croissance ambitieux	Fusion avec	Portefeuille Diapason Croissance maximum	→ Portefeuille Desjardins Stratégie active Audacieux
Portefeuille Chorus II Croissance 100 % actions	Fusion avec	Portefeuille Diapason Croissance 100 % actions	→ Portefeuille Desjardins Stratégie active Actions mondiales

Q. Y aura-t-il des frais associés à cette fusion?

R. Non, il n'y aura aucun frais. Desjardins Société de placement inc., le gestionnaire des Fonds Desjardins, assumera l'ensemble des frais associés à la réalisation des fusions.

Q. Est-ce que les frais de gestion augmenteront à la suite de la fusion?

R. Non, les frais de gestion que vous payerez une fois la fusion complétée seront identiques ou inférieurs à ceux des parts du portefeuille que vous détenez actuellement.

Q. Est-ce que les fusions auront des incidences fiscales?

R. Non, ces fusions n'auront aucune incidence fiscale pour les détenteurs.

Q. Dois-je prendre des mesures particulières?

R. Non, vous n'avez rien à faire. Vous recevrez automatiquement des parts du portefeuille issu de la fusion.

Q. Comment cette fusion affectera-t-elle l'objectif de placement et le niveau de risque du portefeuille?

R. Le portefeuille issu de la fusion aura un objectif de placement et un niveau de risque essentiellement similaires à ceux du portefeuille actuel.

Q. Où puis-je obtenir plus d'informations?

R. Pour toute question supplémentaire, contactez notre service à la clientèle (1 866 666-1280) ou communiquez avec votre conseillère ou conseiller.

Q. Puis-je choisir de ne pas participer à la fusion?

R. La fusion est automatique et ne nécessite aucune action de votre part. Toutefois, si vous ne désirez pas prendre part à cette fusion, vous pourrez substituer ou racheter les titres du portefeuille qui sera fusionné avant la fermeture des bureaux le 11 septembre 2025 en communiquant avec notre service à la clientèle (1 866 666-1280) ou avec votre conseillère ou conseiller.

1. Les fusions proposées ont été soumises et approuvées par le comité d'examen indépendant des Fonds Desjardins («CEI»), de sorte que chaque fusion peut être effectuée sans obtenir l'approbation au préalable des porteurs de parts, sous réserve de l'envoi d'un préavis de 60 jours et du respect des conditions applicables énoncées dans la réglementation en valeurs mobilières.